Compte rendu de la séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le ving six mars le conseil municipal s'est réunion au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lionel FILET, Maire.

Présents : 11
Monsieur Lionel FILET, Monsieur Lionel LACOMBE, Madame Josiane RECLUS, Madame Séverine HIVERT, Monsieur Philippe COLLAS, Monsieur Claude BECQUET, Madame Ghislaine LAVANDIER, Monsieur Yanni CAM, Madame Brigitte CLEMENT, Madame Nadine GOURDON, Monsieur Jean-Pierre LAOUILLAOU
Absents : 2
Monsieur Geoffrey ROBERTS, Monsieur Denis BRESIL
A l'ordre du jour :
2019_011 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LE FLEIX
2019_012 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LE FLEIX
2019_013 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 LE FLEIX
2019_014 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 LE FLEIX
2019_015 TAXES DIRECTES LOCALES 2019
2019_016 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018 LE FLEIX
2019_017 AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT LE FLEIX
2019_018 VOTE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018 LE FLEIX
2019_019 VOTE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019
2019_020 FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE 2019
2019_021 PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVE ST JOSEPH
2019_022 TERRAIN POUR LES GENS DU VOYAGES
2019_023 ORGANISATION DU DEBAT SUR LE PADD DU PLUI SUITE A INTEGRATION COMMUNE "SIGOULES ET FLAUGEAC"
2019_025 TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE
2019_026 MNT PARTICIPATION EMPLOYEUR COTISATION MAINTIEN DE SALAIRE
2019_027 LOCATION DE SALLES COMMUNALES - TARIFS ET POSSIBILITES
2019_028 JOURNNEES CITOYENNES DES 7 ET 28 OCTOBRE 2018
2019_029 CONVENTION FOURRIERE SPA 2019
2019_030 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019
SDE 24 PRESENTATION CADASTRE PHOTOVOLTAIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

2019_011

Monsieur Lionel LACOMBE1er adjoint, présente les chiffres du compte administratif 2018 dressé par le Maire, Lionel FILET.

LA SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
Charges à caractère général – achats, entretiens, services extérieurs	217 787.14	Résultats reporté 2017	151 795.84
Charges de personnel	476 475.95	Vente, prestation service, cantine…	80 581.37
Charges financières – intérêts emprunts	18 356.79	Taxes et dotations subventions Etat	813 770.16
Indemnités élus et cotisations	31 457.16	Revenus immeuble et produits exceptionnels	9 350.00

Participations syndicats, contingent incendie, associations…	111 035.77	produits financiers	2 055.65
attribution compensation CAB	33 861,00	remboursement sur salaires, atténuation de charges	1 855.31
	888 973.81		1 059 408.33
RESULTATS			170 434.52

Pour rappel la fiscalité 2018

Les taux des impôts locaux pour 2018 sont :

. Taxe d'habitation 11 .26 %
. Taxe foncière sur le bâti 19.40 %
. Taxe foncière sur le non bâti 70.99 %

Produits reçus (art 73111) : 511 406.00 €
Compensation sur exonérations Taxe habitation : 26 001.00 €

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent pour 2018 à 120 437 € soit une baisse de 1 138 € par rapport à 2017.
La dotation de solidarité rurale est de 34 232.00 €, soit une augmentation de 1 863 € par rapport à 2017.
La dotation de solidarité communautaire est de 10 519 € soit une augmentation de 22 € par rapport à 2017.
Le FPIC, Fond de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales, est de 33 082.00 € soit une augmentation de 7 575 € par rapport à 2017.

Les Participations aux Syndicats :

ARTICLE	PARTICIPATIONS SYNDICATS	REALISATIONS
65548	ATD : Agence Technique Départementale	2 543,00
	SIAS : syndicat Intercom. Action Sociale	13 805,76
	SIVOS : synd. Intercomm vocation scolaire	23 864,00
	DFCI : Défense Contre Incendie	1 003,00
	ELECTRIFICATION	3 465,20
	UDM : Union des Maires	376,76
	AGEDI : logiciels Mairie	1 260,00
	TOTAL PARTICIPATIONS	46 317,72

Les participations aux Associations :

ARTICLE	PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	MONTANT	PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	MONTANT
6574	OGEC FORFAIT	17 125,00	ASSO PARENTS ST JO	467,50
	ALAC	1 400,00	LE CHANT PAR LA PAROLE	200,00
	ASE FRELONS	300,00	UPMRAC	600,00
	COMITE JUMELAGE	500,00	COMITE DES FETES	500,00
	SPORT POUR TOUS	2 300,00	S/TOTAL	1 767,50
	NAVIDOR	50,00	DIVERS	
	TELETHON	50,00	TOTAL	24 992,50
	FOOT PAYS EYRAUD	1 500,00		
	S/TOTAL	23 225,00		

LA SECTION INVESTISSEMENT :

VU D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT - RESULTATS 2018			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
RESULTATS REPORTES 2017	36 157,99		
REMBOURSMENT CAPITAL EMPRUNT	45 228,82	EXCEDENT FONTIONNEMENT	50 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	6 963,98	FCTVA	39 201,00
SOLDE TRAVAUX MAIRIE	1 427,76	TAXE D'AMENAGEMENT	5 538,89
PARKING CIMETIERE	3 237,72	DEPOT CAUTION	500,00
TRAVAUX MAISON ASSOCIATION	14 642,52	SUBV PARLEMENTAIRE JEUX	4 647,15
TRAVAUX MAISON LOCATION	15 221,66	FONDS CONCOURS CAB MAISON ASSO	2 665,00
MATERIEL ZERO PHYTO ET PANNEAU	6 255,56		
MATERIEL INFORMATIQUE	626,34	FONDS CONCOURS CAB PARKING	10 194,00
INTERPHONE ECOLE	2 070,00	SUBV AGENCE EAU ZERO PESTICIDE	3 353,00
PORTAIL ECOLE SECURIE	2 886,00	DETR TVX MAIRIE	23 986,20
AMENAGEMENT PARKING	76 880,38		
ACHAT MOBILIER SALLE DES FETES et SALLE R. CHAUVIN	2 166,60	EMPRUNT CREDIT AGRICOLE	50 000,00
TOTAUX	213 765,33	TOTAUX	190 085,24

Les principaux projets de l'année 2018 ont été les suivants :
Les travaux d'éclairage public rue de la passagère, et l'éradication des luminaires boules.
L'installation d'un portail sécurisé et d'un interphone à l'école publique.
La création d'un accès au cimetière N°3.
La rénovation de l'ancienne poste en Maison des Associations dénommée René TRENY.
La rénovation de l'immeuble communal en location rue du capitaine Coste.
Des achats de tables et chaises pour la Salle des Fêtes et Salle René Chauvin.
L'aménagement du parking de la salle des Fêtes.

Les subventions d'investissements reçues :
La subvention au titre de la réserve parlementaire pour les aires de jeux.
Deux fonds de concours de la Communauté d'Agglomération CAB, l'un pour la rénovation de la Maison des Associations René Treny, l'autre pour l'aménagement du parking de la Salle des Fêtes.
Une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la campagne zéro pesticide.
La Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux DETR 2017 pour les travaux de rénovation de la Mairie.

Les subventions d'investissements attribuées mais non versées :
L'aide du Département dans le cadre des Contrats de Territoires 2017, pour l'aménagement des aires de jeux : 11 399 € et des travaux réalisés dans la Mairie/APC : 28 555 €.
Le DETR 2018 pour l'aménagement du parking de la Salle des Fêtes : 10 194.50 €.
Une subvention de la CNP pour l'installation d'un défibrilateur : 800 €.
Des primes CEE pour les économies d'énergies réalisées dans le cadre des travaux sur les bâtiments communaux et éradication luminaires boules : 15 050.94 €.

Les résultats des sections pour 2018 :

Résultats de l'exercice 2018			
Dépenses fonctionnement	888 973,81	18 638,68	EXCEDENT
Recettes de fonctionnement	907 612,49		
Dépenses investissement	177 607,34	12 477,90	EXCEDENT
Recettes d'investissement	190 085,24		

	REPORT (N-1)	AFFECTATION (1068)	RESULTATS 2017	RESULTAT DE CLÔTURE
INVESTISSEMENT	-36 157,99		12 477,90	-23 680,09
FONCTIONNEMENT	201 795,84	50 000,00	18 638,68	170 434,52
			31 116,58	146 754,43

Le Maire étant absent lors du vote, le conseil après en avoir délibéré valide à la majorité le compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LE FLEIX 2019_012

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 170 434.52 €.

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de voter l'affectation de résultat suivante :
Les résultats de fonctionnement 2018 étant excédentaire de 170 434.52 € - un report de 120 434.52 € a été inscrit au budget primitif de 2019, et un virement à la section investissement de 50 000 €.

AFFECTION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Pour mémoire budget précédent	Dépenses
Excédent antérieur reporté	151 795.84
virement à la section investissement	50 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
EXCEDENT	18 638.68
RESULTAT CUMULE AU 31,12,2018	170 434.52
AFFECTATION AU COMPTE 1068 INVESTISSEMENT	50 000,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	120 434.52

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lionel FILET.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil à l'unanimité valide le compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de la Force.

TAXES DIRECTES LOCALES 2019
2019_015

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'impositions, et indique que les bases prévisionnelles de 2019 ont augmentées.
Le produit global attendu sans augmentation de taux serait de 521 158 €.

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation des taux d'imposition en 2018, et propose au conseil de ne pas augmenter les taxes directes locales en 2019 :

- **taxe d'habitation : soit 11.26 %**
- **taxe foncière bâti : soit 19.40 %**
- **taxe foncière non bâti : soit 70.99 %**

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes directes locales pour 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
2019_014

Le Maire présente le rapport suivant :
Présentation :
Monsieur le Maire énonce les propositions pour le vote du budget et indique que le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien des dépenses courantes et récurrentes des services communaux.
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
Pour 2019, ces recettes représentent 927 696 euros du budget prévisionnel.
Les résultats reportés de 2018 sont de 120 434,52 €, pour un montant global de la section de 1 048 130.52 €, équilibré en dépenses et recettes.
Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissées du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Pour information, les montants des dotations : 2015 : 150 110 €, 2016 : 131 449 €, 2017 : 121 575 €, 2018 : 120 437 €, 2019 : 117 527 €.
Les principales recettes et dépenses pour notre commune :
Les impôts locaux montant prévisionnel 2019 : 521 158 € + compensation des taxes d'habitations 27 023 €.
Les dotations versées par l'Etat 2019 : Dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation…
Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : restaurant scolaire, garderie, locations de salles, concessions cimetière…

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
Les salaires, cotisations, médecine du travail et provisions sur compte en cas d'arrêt divers et maladie représentent 486 835 € chapitre 012, des dépenses de fonctionnement de la commune, soit 46.45 %.
Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 048 130.52 € euros
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

<u>Les projets de dépenses en investissement sont les suivants :</u>

INVESTISSEMENTS 2019		MONTANT
TRAVAUX : RESTES A REALISER 2018		
ACHAT LOGICIEL RESTAURANT	AGEDI	1 952,40
ACHAT DEFIBRILATEUR	AQUICARDIA	2 964,28
SOLDE PARKING	EUROVIA	9 667,70
TRAVAUX : PREVISION		
CANDELABRE SALLE DES FETES	SDE 24	1 458,73
LUMINAIRES RUE CAP COSTE	SDE 24	9 316,09
PARKING SDF ZONE 4 + PORTIQUES	EUROVIA	22 332,30
PLANTATION VEGETAUX	ENT BRANCO	2 053,00
MATERIEL et mobilier : PREVISION		
EPLUCHEUSE A PATATE RESTAURANT	PERIGORD FROID	3 300,00
BIBLIOTHEQUE	HOME 24	1 100,00
MALETTE INFORMATIQUE ECOLE	DMC	12 246,00

<u>Les Recettes d'Investissement :</u>
Les subventions d'investissement attribuées (non versées en 2018) et reportées sur le budget 2019, sont les suivantes :

- **le contrat de Territoire Département pour les jeux : 11 399.00 €**
- **le contrat de territoire pour la Mairie APC : 28 555.00 €**
- **la subvention CNP : 800 €**
- **la prime CEE pour bâtiments et luminaires : 15 050.94 €**

Les subventions demandées en 2019 et non attribuées, donc non inscrites au budget :

- **le DETR 2019 pour le parking, un fonds de concours complémentaire à la CAB.**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019,
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal procède à la délibération :
<u>ARTICLE 1 :</u>
L'adoption du budget de la Commune Le Fleix pour l'année 2019 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 1 189 325.96 euro
En dépenses à la somme de : 1 189 325.96 euro
<u>ARTICLE 2 :</u>
D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
11	Charges à caractère général	337 137,52
12	Charges de personnel, frais assimilés	486 835.00
14	Atténuations de produits	33 861.00
65	Autres charges de gestion courante	151 547,00
66	Charges financières	16 950,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	500.00
22	Dépenses imprévues	19 304,00
42	section à section (amortissement luminaires)	696,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 048 130,52

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Atténuations de charges	3 000,00
70	Produits des services, du domaine, vente	102 615,00
73	Impôts et taxes	589 455,00
74	Dotations et participations	223 126,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00
77	Produits exceptionnels	500,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	120 434,52
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 048 130,52

SECTION INVESTISSEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution	23 680.09
204	Subventions d'équipement versées	10 774.82
21	Immobilisations corporelles	55 615.68
16	Emprunts et dettes assimilées	49 640.00
10	Dotations et fonds divers	912.77
020	Dépenses imprévues	572.08
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	141 195.44

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	65 999.44
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
040	Section à section amortissemens	696.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	141 195.44

Les données synthétiques du budget – récapitulatif :

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES			RECETTES
PREVU	998 130.52		RESULTAT REPORTE	120 434.52
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	50 000,00		PREVU	927 696.00
TOTAUX	1 048 130.52		TOTAUX	1 048 130.52

INVESTISSEMENT				
	DEPENSES			RECETTES
REPORT 2018	23 680.09		EXCEDENT FONCT CAP	50 000,00
PREVU	117 515.35		VIREMENT SECTION FONCT	0
			PREVU	91 195.44
TOTAUX	141 195.44			141 195.44

GLOBALISE	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 048 130.52		1 048 130.52
INVESTISSEMENT	141 195.44		141 195.44
TOTAUX	1 189 325.96		1 189 325.96

Le Conseil après délibération vote à l'unanimité les prévisions budgétaires 2019 section fonctionnement et investissement ci-dessus mentionnées.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018 2019_016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lionel LACOMBE 1er Adjoint présente les résultats de l'exercice 2018, dressé par le Maire Lionel FILET.

Section fonctionnement : DEPENSES

Les principales dépenses sont les chapitres 61 et 62 qui correspondent aux frais de maintenance du réseau, aux dépenses d'électricité et téléphone des postes de refoulement, à la rémunération pour perception de la redevance, et aux heures de l'agent chargé de l'entretien, intérêts des emprunts soit 24 839.68 €. A noter que ce budget est assujetti aux amortissements art 6811 pour 41 128.00 €.

Section Fonctionnement : RECETTES

Les principales recettes perçues cette année 2018 sont :

- **les redevances assainissement pour 79 694 €,**
- **les participations aux frais de nouveaux raccordements : 3 800.00 €,**
- **la prime épuratoire : 1 646.00 €.**

Section investissement : DEPENSES

Prévision : 1 156 559 € – Réalisation : 75 713.27 €

Le montant des prévisions correspond au programme de réhabilitation de la station d'épuration et des équipements.

Ce dossier de marché étant en cours, il n'a été réalisé que les premières études nécessaires à la réalisation de l'appel d'offres : maîtrise d'œuvre, étude de sol, insertion annonces légales ...

Section investissement : RECETTES

Le résultat reporté de 2018 : 193 500 € et l'affectation de résultat 30 000 € ont permis l'équilibre de la section investissement.

Les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants :

Résultats de l'exercice 2018			
Dépenses fonctionnement	67 252.47	37 476.85	EXCEDENT
Recettes de fonctionnement	104 729.32		
Dépenses investissement	75 713.27	20 672.72	EXCEDENT
Recettes d'investissement	96 385.99		

Les résultats de clôture 2018 sont les suivants :

	REPORT (N-1)	AFFECTATION	RESULTATS 2018	RESULTAT DE CLÔTURE
INVESTISSEMENT	193 500.48		20 672.72	214 173.20
FONCTIONNEMENT	70 560.01	30 000,00	37 476.85	78 036.86
				292 210.06

Le Maire étant absent lors du vote, le conseil après en avoir délibéré valide à la majorité le compte administratif.

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT 2019_017

Le conseil municipal :
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 78 036.86 €
Les affectations proposées de la section fonctionnement sont les suivantes :

AFFECTION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	
Pour mémoire budget précédent	Dépenses
Excédent antérieur reporté	36 096.62
virement à la section investissement	80 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	
EXCEDENT	37 476.85
RESULTAT CUMULE AU 31,12,2018	78 036.86
AFFECTATION AU COMPTE 1068 INVESTISSEMENT	78 036.86
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	0

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'affectation totale de l'excédent de fonctionnement à la section investissement.

VOTE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018 2019_018

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le conseil à l'unanimité valide le compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de la Force.

VOTE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019
2019_019

Présentation :
Le Maire énonce les propositions suivantes et indique aux membres présents que contrairement à la section de fonctionnement, qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, tel que l'entretien et la maintenance des réseaux, en bon état de fonctionnement, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.
Cette année 2019, le budget d'investissement de la commune pour le service Assainissement concerne :
Dépenses :
La réhabilitation des équipements :

- **opération 1 : la réhabilitation des réseaux de collecte actuelle,**
- **opération 2 : la modification du rejet des eaux traitées vers la rivière Dordogne afin de ne plus impacter la Charente**
- **opération 3 : la construction d'une nouvelle station d'épuration de filière « filtre à sable planté de roseaux à écoulement vertical et à 1er étage de traitement »,**
- **opération 4 : le curage des boues.**

Le montant total des opérations à réaliser cette année, après prise en compte des différentes études, et démarrage de la Maîtrise d'œuvre s'élèvent à : 1 048 942.95 €.
Il s'agit des restes à réaliser 2018.
L'extension du réseau au lieu dit « le Maine » et jusqu'à « Sorges », tranche N°5, pour un montant de 260 000.00 (Marché validé en conseil municipal)
L'extension du réseau au lieu dit « Joncas », tranche N°6. L'étude est en cours et fait partie de la révision du zonage réalisée précédemment.
Le montant estimé est 131 300.00 €.
Des prévisions complémentaires :

- **la création d'un bâtiment de stockage en annexe du garage municipal actuel,**
- **l'acquisition de matériel nécessaire à l'entretien des filtres à roseaux,**
- **la remise en état de la voirie dans le secteur du Maine après la réalisation de la tranche.**

Recettes :
Des subventions ont été attribuées, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un montant de 552 062.00 € et du Conseil Départemental pour un montant de 87 034.31 €.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019,
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à la délibération :
ARTICLE 1 :
L'adoption du budget de la Commune Le Fleix pour l'année 2019 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 627 943.99 Euros
En dépenses à la somme de : 1 627 943.99 Euros

ARTICLE 2 :
D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	32 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 615.00
65	Autres charges de gestion courante	7 000.00
66	Charges financières	2 785.37
67	Charges exceptionnelles	700.00
022	Dépenses imprévues	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	9 640.63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 128.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		115 869.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	94 900.00
74	Subventions d'exploitation	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 469.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		115 869.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	3 000.00
23	Immobilisations en cours	1 478 542.95
16	Emprunts et dettes assimilées	8 335.00
020	Dépenses imprévues	2 728.04
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 469.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 512 074.99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	639 096.30
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	78 036.86
021	Virement de la section de fonctionnement	9 640.63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 128.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	214 173.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 512 074.99

Le Conseil après délibération vote à l'unanimité les prévisions budgétaires 2019 section fonctionnement et investissement ci-dessus mentionnées.

FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE 2019
2019_020

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation, une convention a été signée en date du 20 mai 2014 avec les Maires des communes de Fraisse, et Monfaucon pour établir le montant de la participation annuelle, des dites communes, aux frais de fonctionnement, des enfants de leurs communes respectives, qui fréquentent l'école primaire publique Marie-Claude SERRES.
Dans le cadre du budget de 2019, un accord à cette convention doit être établi, entre les trois communes, en réajustant la base relative aux frais de fonctionnement de l'école, (convention revue annuellement).
Cette convention doit être validée par les Maires des communes de Monfaucon et Fraisse, et Le Fleix.

Le montant de la participation pour Fraisse s'élève à : 3 503.00 €.
Le montant de la participation pour Monfaucon s'élève à : 14 607.00 €.

Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité la convention relative aux frais de fonctionnent ci-joint annexée.

PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVE ST JOSEPH
2019_021

Conformément à la convention établie avec l'Ecole privée st Joseph, sous contrat d'association, le 27 mars 2015, la commune attribue une participation aux frais de fonctionnement par enfants du Fleix, qui fréquentent cet établissement scolaire. Pour rappel la participation de 2018 s'élevait à 685 €.

Compte tenu des difficultés financières de cet établissement et de la baisse des effectifs des enfants du Fleix, qui fréquentent ladite Ecole privé St Joseph, le montant de la participation pour cette année 2019 est augmenté exceptionnellement de 100 € et sera de 785 €.
Le nombre d'élèves du Fleix scolarisés rentrée 2018/2019 : 16 enfants.
Montant de la participation pour l'année 2019 : 12 560 €

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

TERRAIN POUR LES GENS DU VOYAGES
2019_022

Monsieur le Maire indique que, l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage est un objectif pris en compte dans le cadre du Schéma Départemental (2018/2023) et du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI).
Monsieur le Maire informe le conseil que des réunions sur cette thématique ont eu lieu à la CAB, avec pour objectif d'intégrer ce nouveau mode d'habitat, en collaboration avec les collectivités.
Pour ce faire 6 terrains locatifs familiaux de deux emplacements chacun doivent être aménagés.
Sur notre commune, un terrain situé au lieu dit « la Galage » peut être pris en compte pour ces aménagements spécifiques. Il s'agit de plus de l'ancien terrain dédié aux gens du voyage.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour valider cet emplacement.

ORGANISATION DU DEBAT SUR LE PADD DU PLUI SUITE A INTEGRATION COMMUNE "SIGOULES ET FLAUGEAC"
2019_023

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), par délibération en date du 8 juillet 2013, complétée par une délibération du 22 mai 2017.

La volonté d'élaborer un PLUiHD à l'échelle de l'Agglomération répond à l'ambition d'élaboration d'un projet commun et à des nécessités liées à la fois à l'évolution récente du contexte règlementaire en matière de planification urbaine et au contexte local du territoire de la CAB.
L'échelle intercommunale, expression du bassin de vie, est une réalité incontournable. Elle est devenue notre véritable échelle du quotidien : celle de nos déplacements domicile-travail, du logement de nos ménages, de la vie scolaire de nos enfants, de nos modes de consommation et de loisirs, de l'organisation de nos équipements, enfin celle de nos paysages et de notre cadre de vie.
Le PLUiHD permettra de conforter la cohérence et la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité.
Les travaux d'élaboration du PLUi HD ont aujourd'hui bien avancé. Le diagnostic territorial est réalisé, le travail sur les documents règlementaires arrive à la phase de finalisation.
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document stratégique du PLUI comprenant les grandes orientations retenues par les élus, a déjà été débattu au printemps 2018 au sein de chaque conseil municipal, puis en conseil communautaire, le 14 mai 2018.
Mais le 1er janvier 2019, la CAB a intégré le territoire de Flaugeac au travers de la création de la commune nouvelle « Sigoulès-et-Flaugeac ». Le projet de PLUI va prendre en compte ce changement de périmètre et intégrer le développement de ce nouveau territoire. Le conseil communautaire de la CAB a pris une délibération en ce sens le 28 janvier 2019.
Le PADD a été mis à jour. Les orientations et les enjeux retenus dans le document ne sont pas modifiés. Les choix stratégiques des élus n'ont pas évolué. Les modifications apportées ne portent que sur l'intégration d'un nouveau territoire au sein du pôle d'équilibre.
Il reste nécessaire de proposer au débat ce document mis à jour, au sein de chaque conseil municipal, avant qu'il ne soit soumis au débat du conseil communautaire.
M. le Maire explique que les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du PADD modifié soumis au débat aujourd'hui.
M. le Maire rappelle que le PADD constitue la clé de voûte du PLUiHD en tant qu'il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement dans tous les domaines traités par le document d'urbanisme (activités économiques, urbanisation, paysages, environnement, …). Le PADD constitue le projet politique intercommunal fixant les objectifs de développement pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans une approche de développement durable visant notamment à modérer la consommation d'espace et à lutter contre l'étalement urbain.
M. le Maire présente le PADD intercommunal dont les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la CAB n'ont pas été modifiées :
Un axe transversal : Consolider la structure multipolaire du territoire : renforcer le rôle majeur du pôle urbain, organiser et structurer les pôles d'équilibre, organiser le développement des communes rurales

I- Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise
II- Construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbains
III- Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année
IV- Valoriser et préserver les qualités environnementales intrinsèques

Cette présentation terminée, M. le Maire propose au conseil municipal de débattre sur ce PADD intercommunal de la CAB
Il précise que ce débat doit permettre à tous les élus d'échanger sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal. Il ne marque pas la fin des travaux mais permet :

- **d'ajuster la rédaction des objectifs du PADD afin d'apporter les nuances nécessaires et de veiller à la plus grande cohérence,**
- **de guider les choix ultérieurs de traduction réglementaire du PADD (orientations d'aménagement et de programmation, plan de zonage et règlement) et des programmes d'orientations et d'actions (habitat et déplacements).**

Le conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte que le débat sur le PADD intercommunal de la CAB a eu lieu.

Pour conclure, M. le Maire rappelle les prochaines étapes de l'élaboration du PLUI, à savoir :

- *Elaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),*
- *Elaboration des programmes d'orientations et d'actions – habitat et déplacement,*
- *Arrêt du projet de PLUIHD par le conseil communautaire,*
- *Consultation des Personnes Publiques Associées,*
- *Enquête publique,*
- *Approbation du PLUi HD en conseil communautaire au 4ème trimestre 2019.*

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2019_025

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.
Si le calcul est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.
- Vu l'avis favorable à l'unanimité, des de
- Vu l'avis favorable à l'unanimité, des deux collèges du Comité technique paritaire, en date du 14.02.2019.
Le Maire propose à l'assemblée, de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine : Adjoint technique territorial
Grade d'avancement : Adjoint technique principal 2ème classe
Taux ratio : 100 %
Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des présents le taux de ratio présenté.

MNT PARTICIPATION EMPLOYEUR COTISATION MAINTIEN DE SALAIRE 2019_026

Monsieur le Maire indique que les agents cotisent depuis 1999 à la cotisation « maintien de salaire ».
Le taux initial était de 0.60% et est à ce jour de 1.17 %.
Cette cotisation constituant une mesure de protection sociale, la collectivité à la possibilité de participer à ce financement, sachant qu'une aide au minima permettrait de baisser la cotisation de base.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
DECIDE :
- de participer à compter du 01.04.2019 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

LOCATION DE SALLES COMMUNALES - TARIFS ET POSSIBILITES
2019_027

Monsieur le Maire indique qu'afin de satisfaire toutes les demandes, il est nécessaire de modifier le tarif des locations de salles :

LOCATION SALLE RENE CHAUVIN : RESERVE AUX CONTRIBUABLES

Week-end 200 €

Anniversaire des – de 20 ans 100 €

CAUTION : 300 € (1 chèque de 50 € pour la tisanerie + 1 chèque de 250 € pour la salle)

LOCATION SALLE DES FETES :

CONTRIBUABLES :		HORS COMMUNE :
Week-end	300 €	400 €
CAUTION	500 €	500 €

POUR ASSOCIATIONS COMMUNALES : GRATUIT

CAUTION 500 € pour la saison (septembre à août)

AUTRES :

- **associations hors commune**
- **associations caritatives à but non lucratif**
- **intermittents du spectacle**
- **vin d'honneur entreprises, organismes …**

PARTICIPATION : 50 € Salle René Chauvin, 100 € Salle des Fêtes - CAUTION : 500 €

A titre exceptionnel et sur demande, Monsieur le Maire pourra accorder une location de la Salle René Chauvin aux personnes extérieures de la commune.
La présente délibération annule et remplace la délibération 078 du 26.10.2017.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable.

JOURNNEES CITOYENNES DES 7 ET 28 OCTOBRE 2018
2019_028

Mme RECLUS Josiane Adjointe au Maire, propose au conseil de délibérer pour les journées citoyennes.
Il s'agit d'associer des bénévoles à un chantier communal, afin de réaliser divers opérations, ou missions qui incombent normalement à un service publique : nettoyage, plantations …
Les bénévoles sont placés pendant ces journées sous la responsabilité de la commune qui est Maître d'Ouvrage.
Les Journées retenues sont les Dimanche 5 Mai et 23 Juin 2019, pour le nettoyage des berges de la Dordogne, et de la rampe d'accès vers le viaduc.
Afin de pouvoir mener à bien ces journées, le conseil doit délibérer pour :

- **valider les dates choisies,**
- **le lieu des interventions,**
- **le nombre de bénévoles qui est estimé à 40 personnes,**
- **indiquer auprès de l'assurance communale les informations nécessaires à l'organisation de ces journées citoyennes.**

Dans le cas ou un ou plusieurs bénévoles interviendraient en dehors des journées citoyennes, pour finaliser cette opération, une convention précisant l'activité, la durée, la couverture assurantielle de la collectivité et du bénévole est requise.De plus, il sera nécessaire après débroussaillage de procéder au brûlage des déchets végétaux.
A cet effet, une déclaration sera faite à la préfecture SDIS.

le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité ces journées citoyennes.

CONVENTION FOURRIERE SPA 2019
2019_029 en remplacement de la délibération N°24 annulée
Monsieur le Maire donne lecture de la convention fourrière de la SPA ci-joint annexé.
Pour cette année 2019 le montant de l'indemnité est fixé à 0.75 € par habitant.
La subvention pour notre collectivité est de 1 115.25 €.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité et valide les termes de cette convention..

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019
2019_030
Les participations inscrites au budget 2019 :

ART	PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	MONTANT 2019	PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	MONTANT
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000,00	ASSO ST JO piscine	500,00
	OGEC FORFAIT	12 560,00	JUDO CLUB	100,00
	ALAC (boule)	300,00	LE CHANT PAR LA PAROLE	200,00
	ASE GUEPES	300,00	SECOURS CATHOLIQUE	500,00
	COMITE JUMELAGE	500,00	COMITE DES FETES	1 000,00
	SPORT POUR TOUS	2 600,00	S/TOTAL	2 300,00
	NAVIDOR	50,00	DIVERS	5 640,00
	TELETHON	50,00	TOTAL	27 000,00
	FOOT PAYS EYRAUD		1700,00	
	S/TOTAL		19 060,00	

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 décembre 2018 portant attribution de subventions aux associations suivantes :

- ***Judo club 100 €, Secours Catholique 500 €, Foot Pays l'Eyraud 200 €, Association Sport pour tous 300 €.***

Ces montants sont à intégrer aux participations 2019, car les possibilités de mandatement de ces aides financières ne pouvaient être, techniquement, prise en charge sur le budget 2018.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

SDE 24 PRESENTATION DU CADASTRE SOLAIRE
Monsieur le Maire présente une étude sur les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et domaine public.
Une étude est en cours.

séance levée à 10H30

Le Maire, **Le Secrétaire,**